



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 21689

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le réacteur nucléaire européen, EPR, et ses conséquences sur les énergies renouvelables. En effet, la France a pour projet de construire un réacteur nucléaire européen, EPR. Or une directive européenne nous impose de faire passer d'ici à 2010 la part des énergies renouvelables dans notre production d'électricité de 15 à 21 %. Le développement des énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement apparaît donc comme une priorité. Aussi, elle l'interroge sur les conséquences de la construction d'un réacteur nucléaire européen sur le développement des énergies renouvelables.

Texte de la réponse

Le Premier ministre, au cours de son discours de politique générale, a souhaité que soit lancé en France un « Débat national sur les énergies ». Ce débat a eu lieu au cours du premier semestre 2003 et a permis de dégager plusieurs points de consensus quant à notre future politique énergétique. Celle-ci devra s'appuyer sur la relance d'une véritable politique de maîtrise et d'efficacité énergétiques et, ainsi, concourir à la division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Le « bouquet énergétique » devra être diversifié, en limitant la part des énergies fossiles, en développant les énergies renouvelables électriques et thermiques et en encourageant les efforts de recherche. Pour la production d'électricité qui ne pourra pas être couverte par les énergies renouvelables, le Gouvernement aura donc à se prononcer sur le renouvellement du parc de centrales nucléaires par une nouvelle génération de réacteurs, où l'European Pressurised Reactor (EPR) aurait sa place, ou leur remplacement par des centrales à gaz, après avoir évalué leurs impacts respectifs en termes de coûts et d'environnement. Fort des enseignements de ce débat, puis des prochains rapports du comité des sages et du parlementaire en mission, le Gouvernement disposera de tous les éléments nécessaires à l'élaboration de la loi d'orientation sur les énergies annoncée par le Premier ministre. Un avant-projet de loi, cohérent avec la stratégie nationale de développement durable, sera présenté au début de l'automne. Après concertation avec les principaux acteurs concernés, le projet de loi définitif sera arrêté avant la fin de l'année et soumis au Parlement. Pour ce qui concerne l'installation d'un premier EPR, cette décision, qui engage l'avenir du parc électronucléaire français, doit également être prise en concertation avec l'exploitant EDF. Sans attendre la définition complète de cette nouvelle politique, le Gouvernement a d'ores et déjà décidé de préparer des appels d'offres en matière d'énergies renouvelables, dans le domaine de l'éolien et de l'hydraulique, et d'organiser en 2004 une grande campagne de sensibilisation du public sur la maîtrise de l'énergie.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21689

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5341

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8052